

Avis concernant le droit parental à l'information

Avril 2016

Cher parent,

Conformément à la loi de 2015 sur la réussite de chaque élève (*Every Student Succeeds Act*), les écoles publiques du District de Columbia (DCPS) vous informent que vous avez le droit de demander à connaître les qualifications professionnelles des enseignants de votre enfant. DCPS se fera un plaisir de vous fournir ces renseignements. Vous pouvez demander à tout moment les informations suivantes :

- si l'enseignant répond aux critères de qualification et d'agrément du District de Columbia pour les niveaux scolaires et disciplines pédagogiques qu' il enseigne,
- si l'enseignant enseigne avec statut exceptionnel ou temporaire et, de ce fait, les critères de qualification et d'agrément du District de Columbia ne sont pas pris en compte,
- si l'enseignant enseigne la discipline pour laquelle il est certifié.

Vous pouvez également demander à tout moment si votre enfant profite des services d'assistants pédagogiques et, si oui, quelles sont leurs qualifications.

Merci d'adresser vos demandes concernant les qualifications des enseignants et assistants pédagogiques ainsi que toute autre question sur le présent avis aux écoles publiques du District de Columbia à l'adresse dcps.hrdataandcompliance@dc.gov ou par fax au (202) 535 2483.